



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 05 juillet 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 29 juin 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Nicole Ottavy, Annie Costa-Nivaggioli, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélie Massei, Danielle Flamencourt, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Jacques Billard à Annie Costa-Nivaggioli, Charles Voglimacci à Laurent Marcangeli, Jean-Pierre Aresu à Pierre Pugliesi, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Camille Bernard à Annie Sichi, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Laetitia Maroccu à Caroline Corticchiato, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina

Etaient absents :

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Paul Mancini, Danielle Antonini, Isabelle Feliciaggi, Vanina Angelini-Buresi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210705-2021_144-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2021

Affichage : 13/07/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 05 juillet 2021
Délibération N° 2021/144
Modification - Saison culturelle estivale 2021

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Depuis mars 2020 le monde vit à l'heure de la pandémie de covid 19, ce contexte particulier et exceptionnel a fortement impacté les activités culturelles, suspendant ainsi toute diffusion, mais permettant néanmoins la continuité du travail artistique dans le cadre de résidences.

La culture est un des éléments essentiels à l'efficacité de la cohésion sociale et du mieux vivre ensemble. L'être humain a besoin de cet élément pour s'épanouir et tenir dans les conditions actuelles.

Ainsi, la direction de la culture de la ville d'Ajaccio souhaite proposer pour la saison printemps/été 2021 une offre culturelle, sous réserve de l'amélioration de la situation sanitaire et dans le respect des protocoles sanitaires qui seront en vigueur.

Résolument plurielle, cette programmation s'organise autour de genres et de pratiques artistiques différents (musique classique, chants traditionnels, danse, théâtre, variétés...).

La direction de la culture continue son travail en collaboration avec les acteurs culturels de la ville et de l'île.

L'objectif de ce programme est de proposer une multitude de formes **sur l'ensemble du territoire ajaccien (Lazaret Ollandini, Place du Casone, Cour du Musée Fesch, espace public...), conciliant talents peu connus et artistes de notoriété nationale.**

Le calendrier de la saison 2021 s'organise donc selon des modalités particulières en proposant :

- Un festival en plein air sur la place d'Austerlitz « Casone », avec trois soirées musicales d'envergure intitulé « Campà Music Festival » (dans le respect de la jauge autorisée par les mesures sanitaires).
- Une fête de la musique prévue sur deux scénarios en fonction du contexte sanitaire et accueillant des groupes ajacciens par le biais d'un appel à candidatures et se déroulant soit en plein air au Casone, soit sur la formule 2020 en utilisant le Bus à étage.
- Un partenariat avec l'Office Intercommunal de Tourisme afin d'optimiser les actions de tous en direction des ajacciens mais aussi de ses visiteurs permettant à tous d'apprécier des propositions qualitatives et diversifiées.
- Des collaborations et coproductions à divers spectacles de musique et évènements musicaux, qui s'implantent sur la ville d'Ajaccio et proposent des projets ambitieux.

L'ensemble des modalités d'organisation de ces manifestations sera formalisé par des conventions fixant les apports et les obligations de chacun des partenaires, à partir d'un cahier des charges et d'un état des lieux précis établi en transversalité avec la direction des Festivités.

Cela étant considéré, nous proposons le calendrier prévisionnel comme suit (sous réserve de modifications) :

1/ Le Lazaret Ollandini :

Modification de la Programmation des expositions :

- Exposition « Les peintres Corses, 1ère partie » **du jeudi 1er au samedi 17 juillet 2021,**
- Exposition « Les peintres Corses, 2ème partie » **du lundi 2 au vendredi 20 Aout 2021,**

2/ Fête de la Musique - lundi 21 juin :

Pour la deuxième année consécutive en contexte COVID, la ville d'Ajaccio fait le choix d'organiser la fête de la musique. Cet évènement national est très apprécié par les habitants et particulièrement les passionnés de musique qui se retrouvent tous les ans dans les rues de la ville. Depuis 2020, en raison de la crise sanitaire, cet évènement est devenu particulier.

Ainsi, deux scénarios sont proposés qui permettront à la ville de s'adapter en temps et heures aux protocoles sanitaires en vigueur au mois de juin 2021.

- Scénario A : Utilisation de la place du Casone en formule billetterie gratuite mais assise et demie jauge, et placement sur réservation afin de gérer le flux du public, sur la base d'une jauge à 500 personnes. Mise en place du même système de sécurité sanitaire et du public et équipement en sollicitant des prestataires spécialisés. Le concert serait composé d'un plateau de 3 groupes ajacciens sélectionnés après diffusion d'un appel à candidatures.
- Scénario B : Utilisation comme l'année précédente d'un bus à étage permettant de proposer aux habitants des concerts itinérants sur une partie des quartiers ajacciens. La déambulation musicale débiterait à 19h pour finir à 23h en proposant 3 groupes locaux adaptés en nombre et instruments à la surface technique du véhicule. Des haltes de 15 minutes se feraient dans plusieurs quartiers de la ville, les trajectoires seront définies au préalable entre la direction de la culture et les contraintes techniques du bus.

3/ Partenariat et Coproductions :

- Festival de musique classique proposé par l'association *Opus corsica*, **Place du Casone les 19 et 20 juillet.**
La thématique sera tournée cette année vers le lyrique et plus précisément l'opéra de poche. Le plateau sera composé de 10 artistes internationaux primés aux victoires de la musique classique. Le partenariat entre la ville d'Ajaccio et l'association Opus Corsica sera concrétisé par la mise à disposition gracieuse du lieu et mobiliers techniques ainsi qu'un apport financier pour faciliter le démarrage de cette action.
- Concerts dans la cour d'honneur du Palais Fesch – Musée des Beaux-arts par Bertrand Cervera et l'association *Sorru In Musica* : **du dimanche 1er au mardi 3 Aout.**
Sorru in Musica proposera en partenariat avec la ville d'Ajaccio 3 concerts de musique classique dans la cour du Musée Fesch Palais des beaux Arts. L'idée étant de proposer 3 soirées musicales gratuites en plein cœur de ville. La première soirée sera l'occasion de rendre hommage au grand compositeur Henri Tomasi, l'année 2021 commémorant les 100 ans de sa naissance et les 50 ans de sa mort.
La ville d'Ajaccio prendra à sa charge le coût technique ainsi qu'un apport artistique pour la réalisation de cette manifestation.
- Festival de piano « Les nuits du Piano » au Casone, **les 6 et 8 août 2021.**
Le partenariat de la Ville d'Ajaccio sera concrétisé par la mise à disposition gracieuse du lieu ainsi que le prêt de l'espace diamant pour le stockage et les répétitions.

- **Partenariat ville d' Ajaccio et l' office de tourisme intercommunal :**
La direction de la culture et L' Office de tourisme intercommunal ont formalisé cette année un partenariat afin d' optimiser leurs actions sur le territoire et d' étendre leur programmation.

Planning :

- **Vendredi 13 aout :** séance de cinéma plein air sur le grand site de la Parata, avec la projection de deux films un court métrage et un long métrage de fiction pour une soirée de cinéma gratuite au public. La Direction de la Culture prendra en charge les droits de diffusion des films et l' OIT le coût des installations techniques.
- **Entre les mois de juin et septembre :** visite du lazaret et proposition de l' expérience Lazaret conçue et produite par l' association Nanustrale durant le confinement de novembre 2020 ; il s' agit une expérience poétique allée à la technologie 3D : les spectateurs pourront assister à un spectacle numérique et pluridisciplinaire mettant en valeur le lieu ainsi que le musée Marc Petit mais aussi le spectacle vivant à travers la proposition de moments de lecture poétique, musicaux et alliant le monde du cirque.
- Le Festival de Chants et Musiques Sacrés «Notte Sacre». Cette année, le festival créé par l' OIT sera proposé sur toute la ville et inclut dans le partenariat afin d' apporter l' aide adéquate à la réalisation de cet évènement.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme seront proposés à l' inscription du budget 2021 et les dépenses seront imputées au chapitre 11, fonction 33.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D' approuver

La modification de la programmation d' évènements culturels durant la saison printemps/été 2021.

D' autoriser

Monsieur le Maire à engager toutes procédures et à signer tous documents relatifs à la mise en place de cette programmation culturelle et à solliciter, toutes subventions auprès de la Collectivité de Corse en vue de cette programmation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l' exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l' article L.2121-29 ;
Vu l' avis favorable de la commission municipale compétente en date du 05 juillet 2021,
Considérant la volonté de la ville d' Ajaccio de modifier la programmation culturelle pour la saison printemps/été 2021

APPROUVE

La modification de la programmation d'évènements culturels pendant la saison printemps/été 2021.

AUTORISE

M. le Maire à engager toutes procédures et à signer tous documents relatifs à la mise en place de cette modification de la programmation culturelle et à solliciter toutes subventions auprès de la collectivité de Corse en vue de cette programmation.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI



Handwritten signature of Laurent Marcangeli in blue ink.